

# **Appel de dossiers en arts visuels**

## **Exposition spéciale présentée dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre communautaire Sainte-Anne**



Le comité du 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre communautaire Sainte-Anne (CCSA) convie les artistes francophones en arts visuels, amateurs et professionnels qui habitent la région de Fredericton, à soumettre un dossier de propositions d'œuvres originales.

Seuls les artistes qui auront une ou des œuvres sélectionnée(s), par le comité du 40<sup>e</sup>, seront contactés au plus tard le 28 février 2018.

Pour inaugurer cette exposition, un vernissage public aura lieu, à 18 h, le 10 juin 2018, à la salle du patrimoine nouvellement rénovée. Bien que la présence des artistes au vernissage ne soit pas obligatoire, elle serait très appréciée.

Les œuvres seront en montre du 10 au 30 juin pendant les heures d'ouverture du CCSA.

### **Critères d'admissibilité :**

- Les artistes doivent soumettre leurs propres œuvres;
- Les artistes peuvent proposer jusqu'à trois (3) œuvres;
- Les artistes doivent demeurer dans la région de Fredericton;
- Les œuvres doivent être en excellente condition.

### **Les suggestions des types d'œuvres d'art :**

- Les peintures, les empreintes (les sérigraphies, les monotypes, etc.) ou les dessins de tous les médiums (aquarelle, conté, acrylique, huile, pastel, mixte, etc.);
- Les sculptures et les œuvres d'art de média mixtes (bois, pierre, métal, fibre, verre, etc.);
- Les œuvres en fibre ou les œuvres en fils de fibre (vannerie, l'habillement traditionnel raffiné, la broderie, les objets perlés, etc.);
- Les céramiques ou les œuvres en argile ou la verrerie;
- Les photographies;
- Les petits objets d'art (la joaillerie, les objets culturels), etc.

Note : Les œuvres d'art murales doivent être encadrées et prêtes à accrocher au mur. Les toiles n'ont pas besoin d'être encadrées.

### **Les œuvres d'art qui ne sont pas admissibles :**

- Les films, les vidéos ou les œuvres d'art qui exigent un soutien technologique pour être visualisés (par exemple ordinateurs, téléviseurs, écrans géants, etc.).

### **Les dossiers doivent comprendre :**

- Le nom de l'artiste;
- Les coordonnées de l'artiste ou de la personne-ressource (adresse, téléphone, courriel);
- Une courte biographie de l'artiste (maximum de 150 mots);
- La raison pour laquelle vous désirez exposer vos œuvres dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du CCSA;

- Une ou des photos de vos œuvres (versions papier ou JPG) accompagnées d'une courte description (titre, année, médium, dimensions en cm ou po);

**Autres informations :**

- Transport des œuvres : aux frais de l'artiste;
- Compensation : aucune compensation financière ou autre ne sera accordée;
- Vente des œuvres : le CCSA n'est pas responsable de la vente des œuvres;
- Exposition : les œuvres doivent demeurer sur les lieux jusqu'à la fin de la période d'exposition;
- Démontage : responsabilité de l'artiste ou d'un représentant au plus tard le 6 juillet.

**Les dossiers complets peuvent être soumis par la poste, par courriel ou en personne, au plus tard le mercredi 31 janvier 2018 :**

Comité du 40<sup>e</sup> anniversaire  
Centre communautaire Sainte-Anne  
Murielle Savoie  
715, rue Priestman  
Fredericton (N.-B.) E3B 5W7  
[msavoie@centre-sainte-anne.nb.ca](mailto:msavoie@centre-sainte-anne.nb.ca)

**RENSEIGNEMENTS :** Murielle Savoie, directrice du développement culturel du CCSA, 453-2731 ou [msavoie@centre-sainte-anne.nb.ca](mailto:msavoie@centre-sainte-anne.nb.ca)